

TF1 - Journal d'information de 20h00

Le 22 juin 2009

Interview de L'Office

1- L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques

Qui sommes-nous : L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques est une association regroupant 33 organismes proposant des séjours linguistiques et engagés dans une démarche qualité rigoureuse.

Contrat Qualité : Les organismes membres de L'Office, sélectionnés sur un ensemble précis de critères, signent une charte de Qualité intitulée le « Contrat Qualité », qu'ils se doivent de respecter. Les organismes sont contrôlés sur des critères exigeants et précis.

Commission paritaire de médiation : La force de L'Office est encore la mise en place d'une commission paritaire de médiation, que les particuliers peuvent saisir en cas de litige. Cette commission composée de professionnels, de représentants des associations de consommateurs et des fédérations de parents d'élèves se prononce souverainement et sans appel.

2- Les séjours linguistiques et la grippe A

- **730 000 départs chaque année :** 130 000 jeunes partant en séjours linguistiques et 600 000 participants à des voyages scolaires éducatifs.
- **13 cas confirmés de grippe A en France, soit 0.002% des personnes partant en séjour linguistique chaque année.**

3- Conseils du site interministériel traitant des menaces pandémiques grippales <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

La France conseille la prudence aux voyageurs, mais il n'y a aucune interdiction.

A ce jour, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ne recommande pas de restreindre les voyages à cause de la nouvelle grippe A(H1N1). La directrice de l'OMS a insisté sur l'aspect "modéré" de la l'épidémie, qui a été déclarée pandémie en raison de sa large diffusion géographique et non à cause de sa gravité.

Il est particulièrement préconisé de :

- respecter les mesures d'hygiène de base (se laver les mains fréquemment, aérer les lieux de vie) ; éviter tout contact avec une personne malade.
- en cas de fièvre ou de symptômes grippaux : consulter un médecin localement.
- pour toute aide, prendre contact avec l'ambassade ou le consulat de France sur place.

4- Actions de L'Office

A) Dispositions du Contrat Qualité de L'Office

Le Contrat Qualité de L'Office prévoit qu'un responsable local est joignable 24h/24h. En cas de problème, le jeune peut le contacter et si nécessaire l'accompagner chez un médecin.

B) Veille auprès des Ministères

- **Veille sanitaire** (prises d'informations régulières sur le site du Ministère français des Affaires Étrangères, de l'OMS, des services médicaux des pays hôtes afin d'informer les organismes si nécessaire.
- **Conformité avec les décisions gouvernementales :** dans l'hypothèse d'une aggravation de la situation, L'Office se conformera strictement aux décisions

gouvernementales et, quand il s'agit de groupes de mineurs, des directions départementales de la Jeunesse et des Sports.

- **Caractère modéré de l'OMS** : Nous insistons également sur le fait que la directrice de l'OMS a insisté sur l'aspect "modéré" de l'épidémie, qui a été déclarée pandémie en raison de sa large diffusion géographique et non à cause de sa gravité.

C) Conseils aux parents : les rassurer

- **Se tenir informés sur l'évolution de la maladie et surtout respecter les consignes précitées.** Ne pas céder à la panique, le discours des autorités nationales et internationales se voulant rassurant.
- **Respecter les mesures d'hygiène de base** (se laver les mains fréquemment, aérer les lieux de vie) ; éviter tout contact avec une personne malade.
- **En cas de fièvre ou de symptômes grippaux : consulter un médecin localement.**
- **Pour toute aide, prendre contact avec l'ambassade ou le consulat de France** sur place.
- **Relativiser la dangerosité de cette grippe**, on peut être contaminé et soigné comme n'importe qu'elle autre grippe.
- **Les organisateurs quant à eux feront en sorte de ne pas exposer les enfants** en adaptant si nécessaire les activités prévues.

NB : Aucune recommandation particulière n'a été émise au niveau Européen. Ni l'OMS ni l'Europe ne recommandent de restreindre les voyages.

5- L'étendue de la grippe A aura-t-elle des conséquences sur les prochains séjours (pour les organisateurs) ?

Pas directes, dans la mesure où aucune restriction concernant les voyages n'est pour l'instant d'actualité.

6- Les numéros utiles

- Ministère des affaires étrangères : **01.45.50.34.60.**
- Site Internet du MAE : **Conseil aux voyageurs (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html)**
- Plateforme téléphonique Grippe porcine :
 - * de France : **0825.302.302 (0,15 centimes d'euro la minute)**
 - * de l'étranger : **+33 1 53 56 73 23**